

Animation nature : « A la recherche du château perdu... » -Généralités-

Objectifs pédagogiques :

- Savoir s'orienter
- Appréhender l'histoire du parc
- Connaître la biodiversité du parc (flore, faune domestique et sauvage)

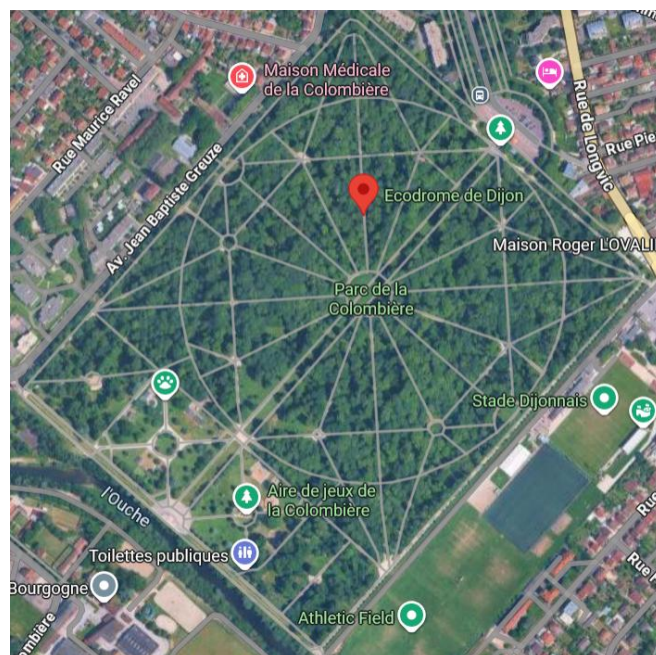
Public : 7 à 12 ans

Durée : 1 heure 30

Lieu : Parc de la Colombière – Dijon

A partir de 7 ans

*Animation avec une animatrice,
sous la responsabilité
de l'enseignant*



Matériel utilisé par l'animatrice :

- ✓ 1 sac à dos
- ✓ 1 script : principe, déroulement, et contenus
- ✓ 1 plan du parc de la Colombière
- ✓ 5 feuilles de route corrigées et plastifiées
- ✓ 5 cartes Missions
- ✓ 1 chiffon

Pour les enfants :

- ✓ 5 x 3, soit 15 feuilles de route à compléter par les enfants, plastifiées
- ✓ 5 feutres Weleda
- ✓ 3 boussoles
- ✓ 1 pied à coulisse



Animation nature : « A la recherche du château perdu... »

-Principe de l'activité-

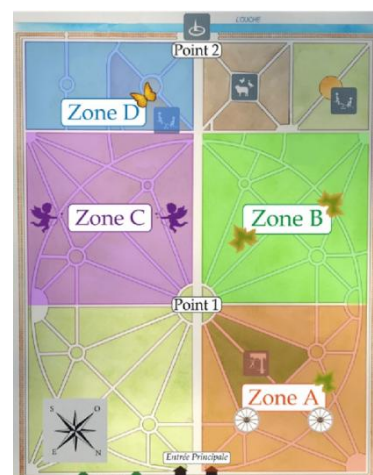
Principe :

Les enfants, dans l'idéal en 5 équipes, parcourent tour à tour 4 zones du parc depuis le point n°1 (cf. plan du parc). A chaque zone, correspondent une ou deux missions (cf. cartes missions) et une feuille de route.

Il s'agit d'une course en étoile, c'est-à-dire qu'après chaque mission, les enfants doivent revenir au point n°1, vers nous, pour accéder à la mission suivante.

Les missions permettent de découvrir les ruches, le temple de l'amour, la voie gallo-romaine, le fraisier des Indes et le marronnier.

Chaque mission permet de récolter une information (une direction ou un chiffre) qui une fois positionnée sur le cadran solaire (point n°2) permet de trouver la direction du château !



Zone	Couleur de la zone de recherche	Thème	Mission
Zone A	Orange	Voie gallo-romaine	1
Zone B	Verte	Fraisier des Indes	2
Zone C	Violette	Temple de l'amour	3
Zone D	Bleue	Les ruches	4
Zone A	Orange	Le marronnier	5

Nous répartirons les missions entre les équipes et nous les ferons tourner assez régulièrement. Nous compterons 25 minutes d'introduction, et 15 minutes pour la résolution au niveau du point n°2.

Animation nature « A la recherche du château perdu... »

-Bon à savoir avant l'animation-

Un peu d'histoire

En l'an 1649, le Prince de Condé et gouverneur de Bourgogne, Louis II de Bourbon, (appelé le Grand Condé), acquit 33 hectares de terre à Dijon. Son petit-fils, Henro-Jules de Bourbon-Condé, fit dessiner et planter le parc de la Colombière. La conception de ces jardins est inspirée par le Nôtre, jardinier du roi Louis XIV, qui envoya à Dijon l'un de ses meilleurs élèves, Antoine de Maerle. Henri-Jules de Bourbon-Condé construisit également un pavillon de chasse, le Castel de Colombière sur l'autre berge de l'Ouche. Une fois le domaine achevé, Henri-Jules, le 5^{ème} Prince de Condé en concéda le libre accès aux Dijonnais.

Après la Révolution française, le parc devint la propriété de la ville. Il faut attendre 1912 pour que cette dernière achète finalement le Castel de la Colombière et les prés voisins. Le Castel se trouve actuellement sur le site du centre équestre, l'Etrier de Bourgogne. Il était relié au parc par une passerelle aujourd'hui disparue.



Depuis la Révolution française, de nouveaux aménagements furent réalisés, un ouragan brisa plus de 600 arbres en un seul passage, une période avec peu d'entretien laissa la végétation se développer de manière « indisciplinée », une occupation militaire défigura le parc... Tous ces événements et bien d'autres marquèrent l'histoire du parc de la Colombière.

Finalement, en 2016, le parc de la Colombière reçoit le label Eco jardin, qui souligne l'engagement de la ville pour la biodiversité et l'écologie urbaine. Les agents de la ville ont mis en place des pratiques respectueuses de l'environnement : plus aucun désherbant, fongicide ou insecticide, des suivis réguliers de la flore spontanée, des arbres et des consommations en eau et l'implantation de ruches.



Mais que devient le Château dans tout cela ?

Les missions données aux élèves leur permettent de réunir des directions et chiffres romains, qui une fois positionnés sur le cadran solaire (situé au point n°2 sur le plan) donneront la direction du château.

Animation nature : « A la recherche du château perdu... »

-Bon à savoir pour les encadrants durant l'animation-

Utiliser la boussole :

- Vérifier que l'aiguille n'est pas bloquée
- S'éloigner de toutes sources qui pourraient perturber son fonctionnement (masse métallique comme un trousseau de clés, ligne électrique, téléphone, ...)
- Aligner le Nord de la carte avec le Nord de la boussole, puis lire les directions des zones recherchées (Nord, Sud, ou Ouest)



Utiliser un pied à coulisse :

Le pied à coulisse sert à mesurer le diamètre de l'arbre. Il suffit de placer les deux montants perpendiculaires en ajustant le montant mobile contre l'écorce pour lire la mesure sur le montant principal.



Animation nature : « A la recherche du château perdu... »

D'après :



Écoles maternelles et élémentaires publiques

Encadrement des activités physiques et sportives

NOR : MENE1717944C
circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017
MEN - DGESCO B3-3 - MS

1. Taux d'encadrement pour les activités organisées dans le cadre d'une sortie scolaire occasionnelle

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 16 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 30 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 16 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 8 élèves.	Au-delà de 30 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 15 élèves.

2. Taux d'encadrement renforcé

Le renforcement du taux d'encadrement concerne les activités suivantes :

- ski et activités en milieu enneigé (raquettes, luge par exemple) ; - escalade et activités assimilées ;
- randonnée en montagne ; - tir à l'arc ; - VTT et cyclisme sur route ; - sports équestres ;
- spéléologie (classes I et II uniquement) ; - activités aquatiques et subaquatiques (sauf pour ce qui concerne l'enseignement de la natation qui relève de la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation dans les premiers et second degrés) ;
- activités nautiques avec embarcation.

Le taux d'encadrement minimum pour ces activités est le suivant :

Élèves de maternelle ou de section enfantine	Élèves d'élémentaire
Jusqu'à 12 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.	Jusqu'à 24 élèves, l'enseignant plus un intervenant agréé ou un autre enseignant.
Au-delà de 12 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 6 élèves.	Au-delà de 24 élèves, un intervenant agréé ou un autre enseignant supplémentaire pour 12 élèves.

Nous vous conseillons d'être 4 adultes pour cette animation.

